Communiqué du comité de soutien aux professeurs du collège Albert Camus de Gaillac (Tarn)

3 oct. 2017 — Après l'annonce de l'arrêt de la procédure disciplinaire engagée par le Rectorat de Toulouse à l'encontre des professeurs « décrocheurs de tableaux », nous apprenons que le procureur de la République d'Albi a classé l'affaire sans suite. Cette décision est antérieure à la première mais nous n'en avions pas été informés.
Nous nous réjouissons de cette double décision. Néanmoins, nous restons vigilants et mobilisés car
– les dossiers de carrière des professeurs incriminés restent entachés par la référence à cette affaire, nous demandons le retrait des pièces relatives à cette affaire de leurs dossiers administratifs.
– la plainte de Mme la Principale, confortée par les communiqués fallacieux du Conseil Départemental, jetant le discrédit sur l'action et sur les enseignants, n'est pas acceptable ; nous demandons le retrait de ses accusations mensongères et des propos préjudiciables du Département.
– nous ne savons toujours pas ce que l'administration a fait de ces tableaux noirs ; nous demandons que les professeurs souhaitant en disposer puissent en jouir dans le cadre de leur liberté pédagogique.
Au-delà, saisissons-nous de cette affaire pour parler de l'École, des politiques locales, et plus largement du travail. Ensemble, partout.
Notre comité de soutien se réunit régulièrement, si vous avez des informations, des suggestions à partager avec nous, rendez vous sur notre blog, sur notre page FB ou écrivez-nous : lanoirceurdutableau@gmail.com

Pour mémoire